

Sécurité et Qualité :
avant et pendant.
Après, c'est trop tard

[O P U S C U L E D E S É C U R I T É]



EMPLOYEUR

Entreprise _____

Adresse _____

Tél. : _____

Cachet de l'entreprise

SALARIÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Société : _____

N° d'embauche _____

Visa :

Cet opuscule a été commenté et remis au salarié par :

M. : _____

Fonction : _____

Date de remise : _____

Visa :





Canaliseurs de France

10, rue Washington

75008 PARIS

Tél : 01 45 63 26 08

Fax : 01 45 63 16 78

www.canaliseurs.com - email : info@canaliseurs.com

Organisation professionnelle adhérente de la Fédération Nationale des Travaux Publics (F.N.T.P.)



[PREAMBULE

Ce guide s'adresse essentiellement aux ouvriers des entreprises adhérentes de Canaliseurs de France et en particulier **aux arrivants** (nouveaux employés et intérimaires).

Il a pour but de rappeler à chacun les gestes à faire pour travailler en toute **sécurité** et dans le respect de la **qualité**.

Il pourra également servir de base à la formation obligatoire que doit recevoir tout salarié nouvellement embauché. Il pourra être remis et commenté par les chefs de chantiers ou les conducteurs de travaux.

[SOMMAIRE

La sécurité et la qualité, c'est l'affaire de tous	4
La qualité, c'est savoir ce que l'on doit réaliser	5
Equipements de protection individuelle	6-7
Ordre et rangement	8
Produits dangereux	9-10-11
Manutention manuelle - manutention mécanique	12
Levage	13
Chute de hauteur - Protection collective ... individuelle	14-15
Travaux à proximité de réseaux enterrés	16
Travaux en tranchée	17
Distance de sécurité à proximité des lignes aériennes	18
Électricité = danger	19
Soudage - meulage - découpage.....	20
Atmosphère explosible	21
Travaux sous circulation	22-23
Engins et véhicules	24-25
Bruit	26
Nécessité de savoir dire et noter	27
Conduite à tenir en cas d'accident	28-29

[INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi sur l'eau en vigueur et des textes d'application, la France s'est engagée à réduire considérablement son taux de pollution et de dysfonctionnement des réseaux d'assainissement.

Les programmes des Agences de l'Eau ont été largement augmentés pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Mais il ne suffit pas de construire de nouveaux réseaux de collecte ; il faut construire des réseaux de qualité.

Canalisateurs de France, fort de ses 380 entreprises adhérentes, toutes spécialisées dans la construction de réseaux d'assainissement, veut contribuer à relever ce grand défi.

C'est la raison pour laquelle Canalisateurs de France, avec l'appui des Agences de l'Eau, a entrepris la rédaction et la diffusion d'une série de documents relatifs à l'assurance qualité.

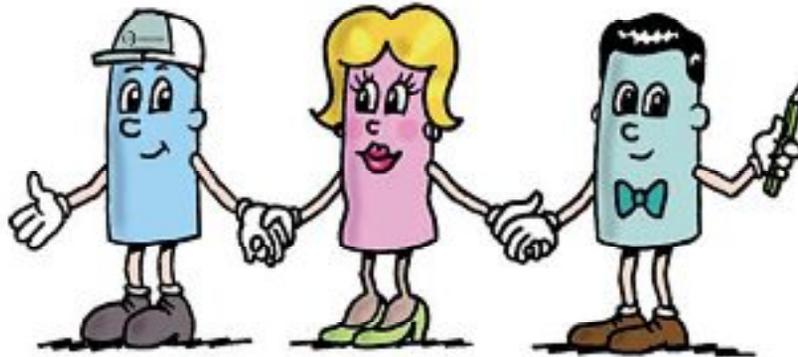
A côté de ces documents techniques, il nous a paru utile de rédiger un petit opuscule imagé qui rappelle à nos ouvriers que **sécurité et qualité** sont étroitement liées et qu'ils sont les premiers acteurs de cette démarche mais aussi bien souvent les premières victimes d'accident.

Ce guide a donc comme ambition d'aider à réduire les accidents tout en sensibilisant nos ouvriers à la **qualité**.

Jacques DOLMAZON

PRÉSIDENT DE CANALISATEURS DE FRANCE

La Sécurité et la Qualité, c'est l'affaire de tous, du bureau au chantier.



La sécurité et la qualité se préparent avant le chantier.

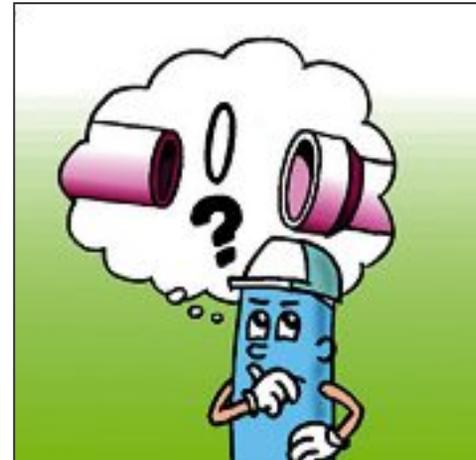
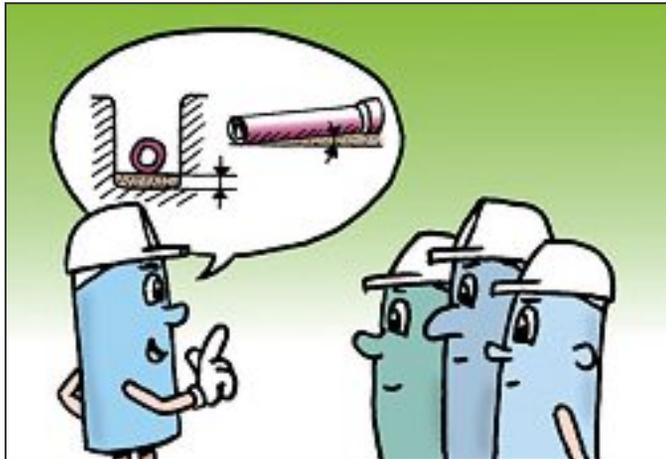
Votre comportement doit intégrer le strict respect des règles et méthodes établies, qu'elles soient générales ou spécifiques au chantier.

Cet opuscule vous conseille pour vous prémunir contre les risques du chantier. De votre sécurité dépend la qualité de votre travail.

En cas de doute n'hésitez pas à questionner votre chef de chantier, signalez tous risques, pannes ou anomalies.

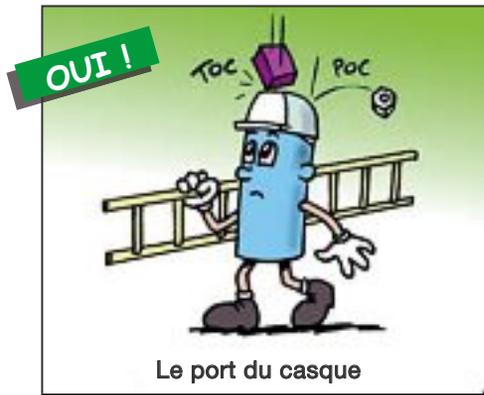
Corriger c'est améliorer, après c'est trop tard !

La Qualité,
c'est savoir ce que l'on doit réaliser.



Préparer,
Prévoir,
Organiser,
Réfléchir avant d'agir pour bien faire du premier coup,
en sécurité.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



**En toutes
circonstances,**

Portez impérativement ces équipements

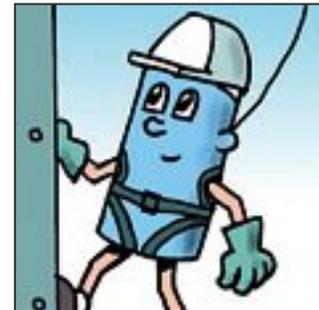


ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

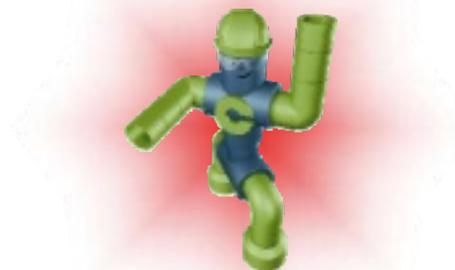
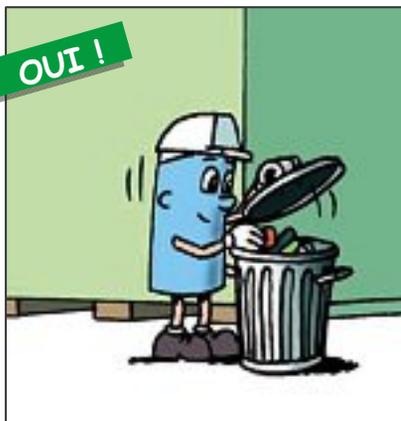
**En fonction
des risques.**



Portez impérativement ces équipements



ORDRE ET RANGEMENT



Respecter l'ordre et la propreté du chantier, c'est aussi respecter la sécurité d'autrui !

PRODUITS DANGEREUX

Nouvel étiquetage des produits chimiques

Le règlement "CLP"¹, règlement (CE) n° 1272/2008 du parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, est le texte officiel de référence en Europe relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Dates de mise en application du règlement "CLP"

Entré en vigueur depuis le 20 janvier 2009, il prévoit une période de transition. Le nouveau système sera applicable de façon obligatoire

- aux substances a/c du 1^{er} décembre 2010,
- aux mélanges a/c du 1^{er} juin 2015.

Périodes de transition

- Substances : classées, étiquetées, emballées conformément au système préexistant (en vigueur jusqu'au 30/11/2010) et mises sur le marché avant le 1/12/2010, elles seront dispensées de ré étiquetage et de réemballage jusqu'au 1/12/2012 (soit une dispense de 2 ans).
- Mélanges : classés, étiquetés, emballés conformément au système préexistant (en vigueur jusqu'au 31/05/2015) et mis sur le marché avant le 1/06/2015, ils seront dispensés de ré étiquetage et de réemballage jusqu'au 1/06/2017 (soit une dispense de 2 ans).
Toutefois, sur la base du volontariat, les fournisseurs peuvent, depuis le 20/01/2009, mettre en œuvre les règles de classification, étiquetage et emballage du nouveau système avant la date butoir du 1/06/2015.

En aucun cas, il n'y aura de double étiquetage d'une substance ou d'un mélange.

¹ "CLP" acronyme anglais « Classification, Labelling, Packaging » , en français « classification, étiquetage, emballage »

PRODUITS DANGEREUX]

Étiquetage actuel

							
Tue	Poison	Pique	Ronge	Flambe	Fait Flambrer	Explose	Pollue
T	Xn	Xi	C	F	O	E	N
Toxique	Nocif	Irritant	Corrosif	Facilement Inflammable	Comburant	Explosif	Dangereux pour l'environnement
T+				F+			
Très toxique				Extrêmement inflammable			

Nouvel étiquetage



SGH 08 SGH 08 SGH 08 SGH 05 SGH 02 SGH 03 SGH 01 SGH 06

SGH 06 SGH 05 SGH 04 SGH 04

SGH 07

Symboles positionnés en correspondance possible sous l'ancien tableau. Le nouvel étiquetage ne prévoit pas d'équivalences .

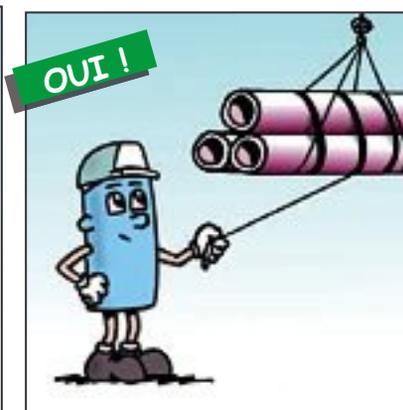
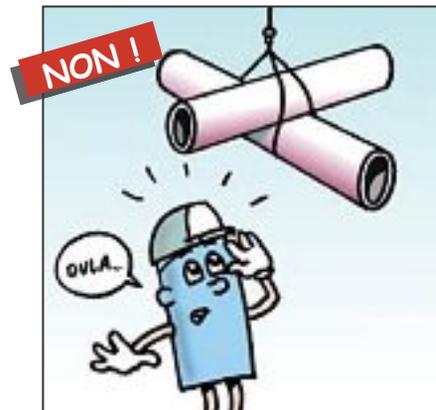
PRODUITS DANGEREUX]

Pour votre sécurité, apprenez à bien les connaître.
Consultez systématiquement la **Fiche de Données de Sécurité (FDS)**
donnée par le fournisseur.
Appliquez les mesures préconisées.



- En cas de projection : rincer abondamment avec de l'eau.
 - En cas d'ingestion : SAMU, centre d'Antipoison.
- Conserver le récipient du produit.

MANUTENTION MANUELLE & MÉCANIQUE



Manutention manuelle **Danger pour le dos**

En cas d'impossibilité d'utilisation d'appareil de manutention mécanique.

- Pour lever une charge manuellement :
- **gardez le dos droit,**
 - **utilisez la force des jambes,**
 - **faites-vous aider si la charge est importante.**

Manutention mécanique **Mauvais arrimage = chute de matériel**

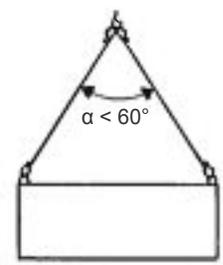
- Vérifiez le bon état des palans, tire-forts, manilles, cordages, chaînes, élingues, crochets, etc.
- Utilisez le matériel approprié aux charges à soulever.
- **Ne circulez pas sous les charges.**
- Respectez les instructions de mise en œuvre.



LEVAGE]



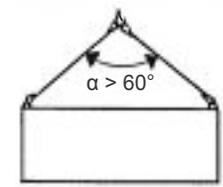
Attention à l'angle des élingues.



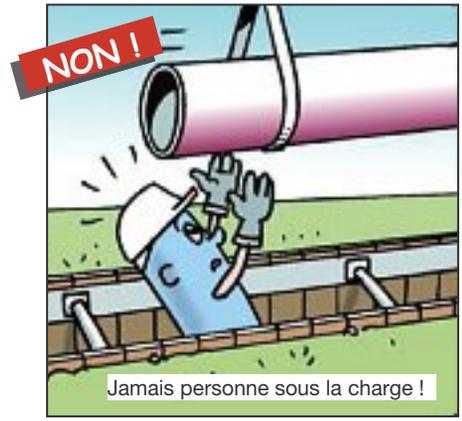
OUI



À PRÉCONISER



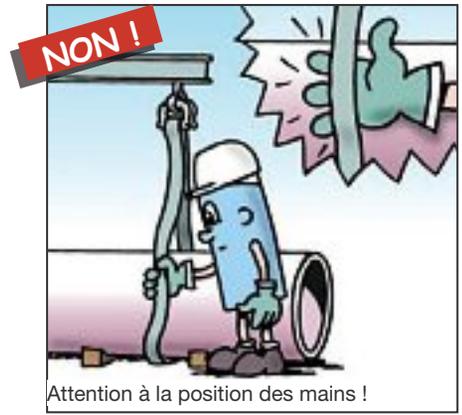
NON



Jamais personne sous la charge !



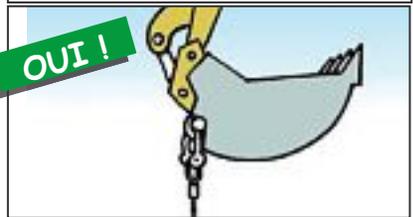
Protéger les arêtes vives !



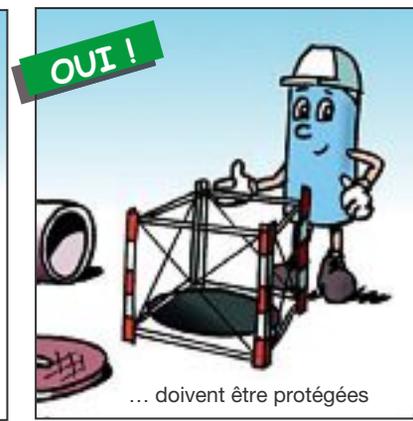
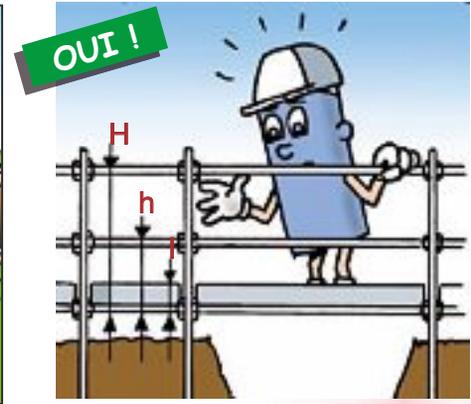
Attention à la position des mains !



Pas d'élingue aux dents de la pelle !



[CHUTE DE HAUTEUR, PROTECTION COLLECTIVE



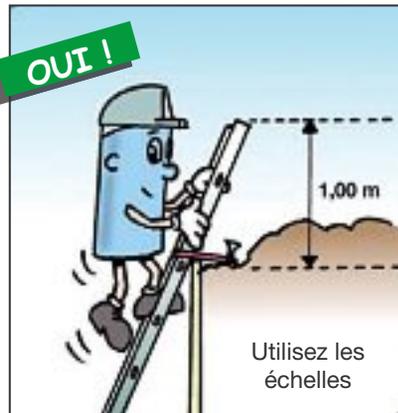
$100 \leq H \leq 110 \text{ cm}$
 $h = H/2$
 $10 \leq l \leq 15 \text{ cm}$



**Pour vous et les riverains,
contre les chutes de hauteur,
protégez impérativement :**

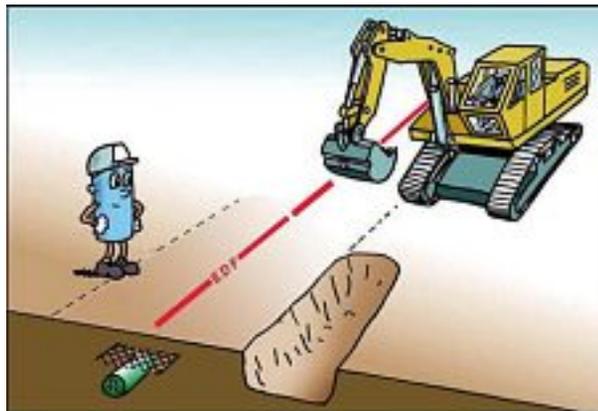
- les ouvertures,
- les postes de travail.

CHUTE DE HAUTEUR, PROTECTION INDIVIDUELLE...]

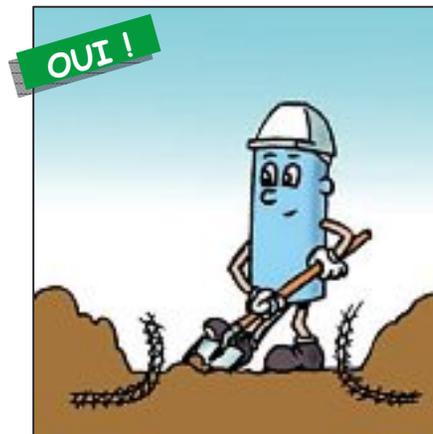
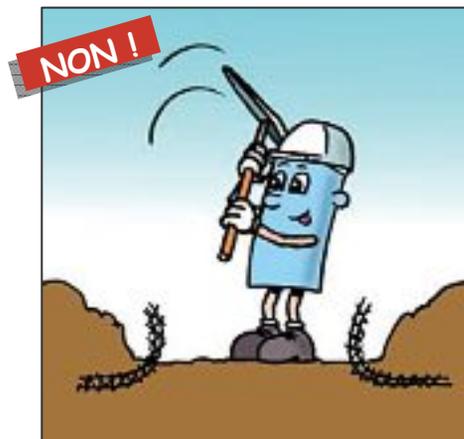


En dehors des protections collectives, utilisez la protection individuelle adaptée aux risques.

[TRAVAUX À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX ENTERRÉS



Attention :
Repérage et Traçage obligatoires,
Demande de mise hors tension

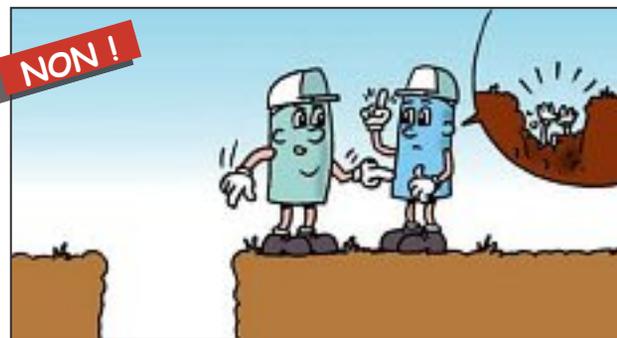
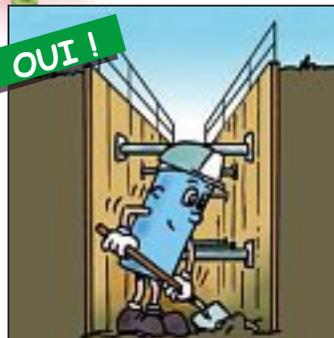
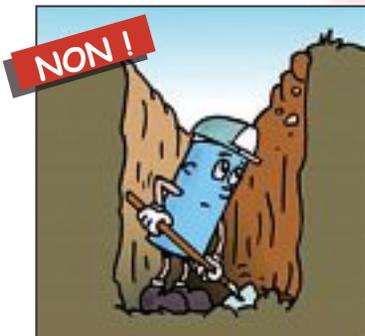


Electricité :
risque d'électrocution,
Gaz :
risque d'explosion.

Attention, risque
d'ensevelissement !

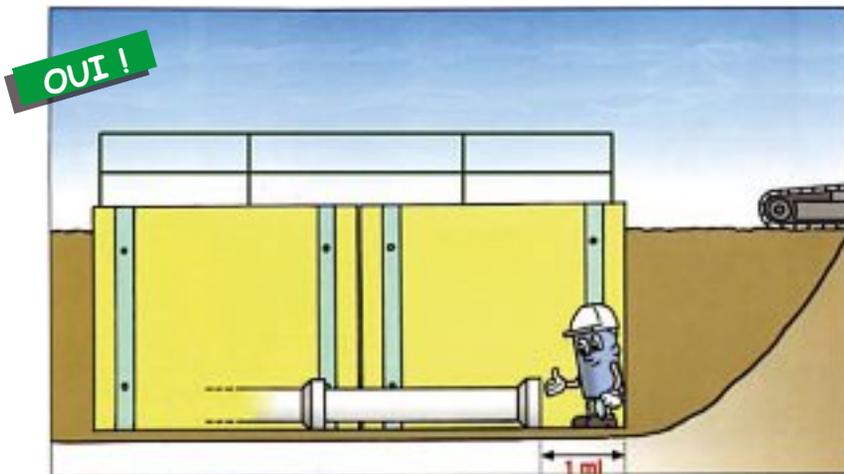


TRAVAUX EN TRANCHÉE]



DÉTERMINATION DU NOMBRE DE BLINDAGES]

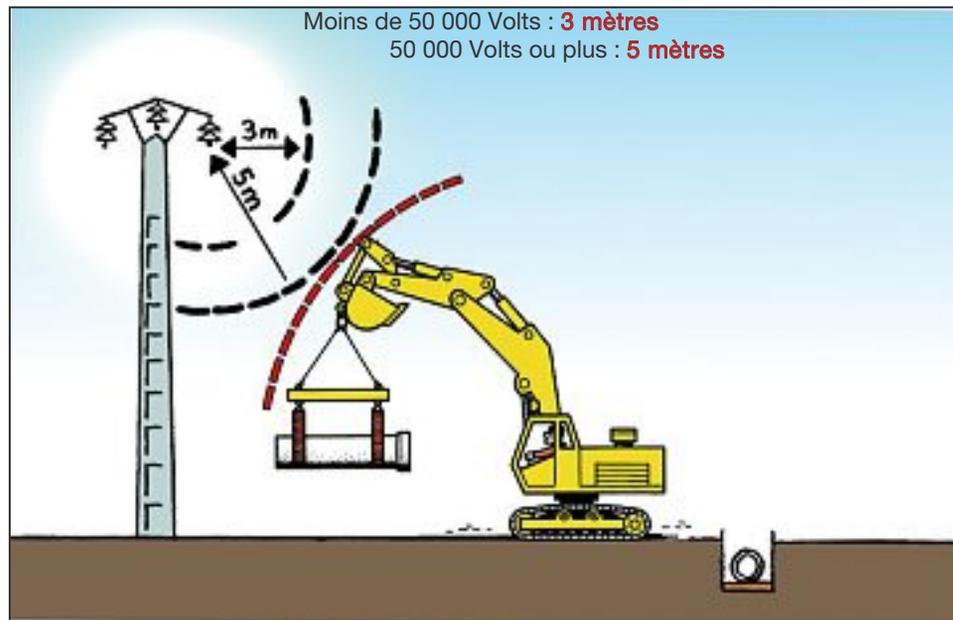
**Fouille non blindée :
ne jamais descendre.**



Évitez les chutes dans les tranchées en installant des garde-corps.

Le nombre d'éléments de blindage doit être déterminé de telle façon que la partie blindée dépasse d'au moins 1 m l'extrémité de l'élément à poser.

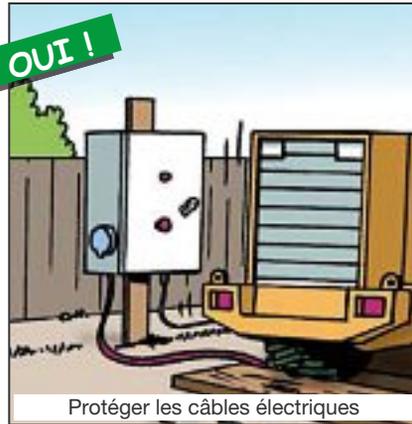
[DISTANCE DE SÉCURITÉ PROXIMITÉ DES LIGNES AÉRIENNES



**Attention, danger
d'électrocution !**

ÉLECTRICITÉ = DANGER]

OUI !



Protéger les câbles électriques

OUI !

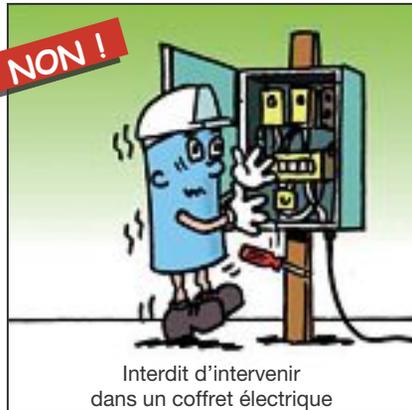


Enceinte conductrice exigüe
Enceinte métallique et milieu humide

NON !

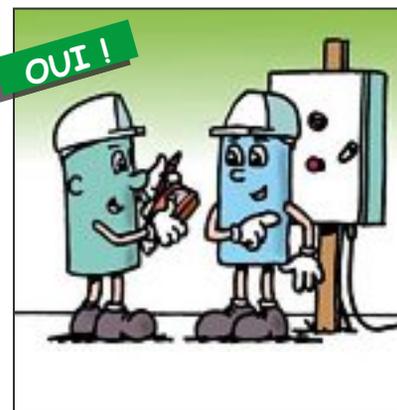


NON !



Interdit d'intervenir
dans un coffret électrique

OUI !



Vérifier attentivement le bon état des outils portatifs, de leurs câbles d'alimentation, des fiches de branchement.

SOUDAGE - MEULAGE - DÉCOUPAGE

NON !



OUI !

Eloigner les produits inflammables : le risque d'incendie sera réduit ...



OUI !

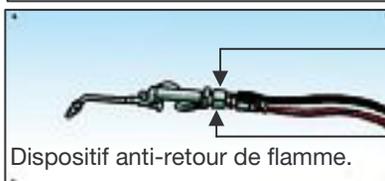


Mise en place d'écrans.

OUI !



Bouteilles toujours debout et attachées.

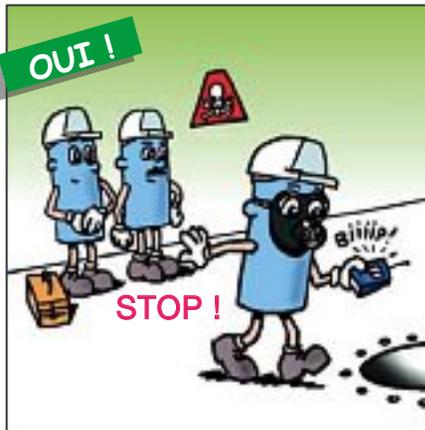
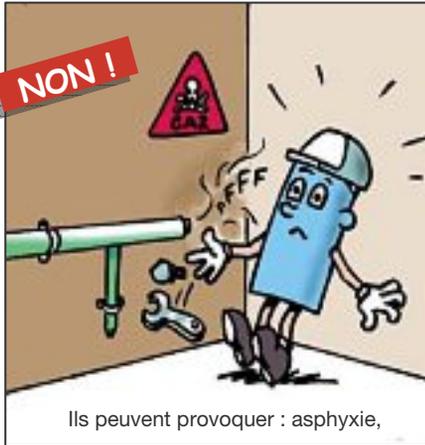


Dispositif anti-retour de flamme.

**Impérativement pour ces travaux :
Vêtement incombustible,
lunettes adaptées, tabliers,
gants, écran pour protéger
l'environnement.**



ATMOSPHÈRE EXPLOSIBLE



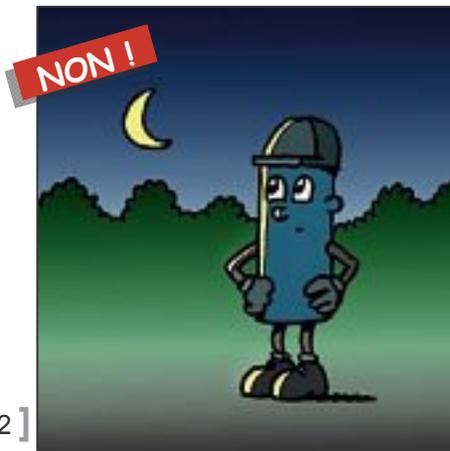
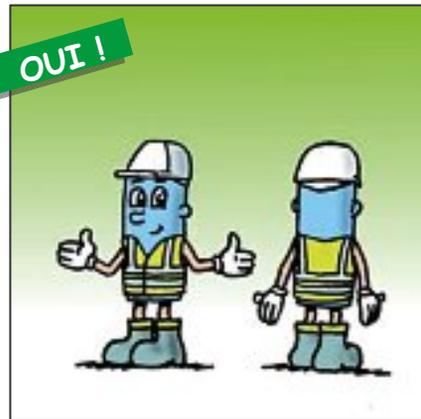
Vérifiez l'absence de gaz avant toute pénétration (espace confiné, chambre, égout...).

Ne fumez pas.

Respectez les consignes de sécurité en cas d'alarme :

- procédez immédiatement à l'évacuation,
- balisez la zone dangereuse,
- appelez les secours.

TRAVAUX SOUS CIRCULATION



Pour être visible
de jour comme de nuit ,
portez les équipements

Haute Visibilité

TRAVAUX SOUS CIRCULATION]



Balisage chantier = Sécurité.



Circulation = Danger.



ENGINS ET VÉHICULES



Transport :

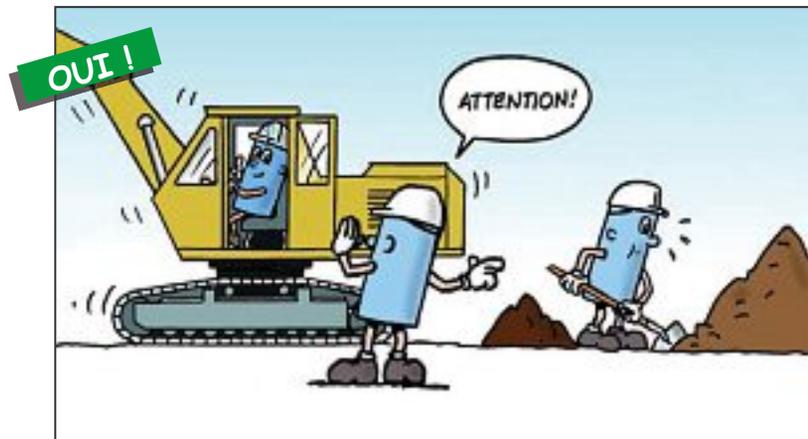
- personnel séparé du matériel
- dans véhicule aménagé.
- Arrimez le matériel.
- N'oubliez pas la ceinture de sécurité.



Le chantier n'est pas prioritaire.



ENGINES ET VÉHICULES]



**Surveillez l'environnement
de vos engins !
Seule une personne
autorisée peut conduire
les engins.**

[BRUIT



Moteur à réaction au sol	130
Marteau-pilon	120
Atelier de chaudronnerie	110
Musique forte	100
Passage du métro	90
usine	80
Rue très animée	70
Conversation	60
Bureau calme	50
appartement	40
Vent dans les feuilles	30
désert	20
	10
	0

Seuil de la douleur	
Bruits dangereux	
Bruits fatigants	
Bruits gênants	
Bruits légers	



**A partir de 80 dB,
le bruit est un danger.**

**Portez vos protections
auditives.**

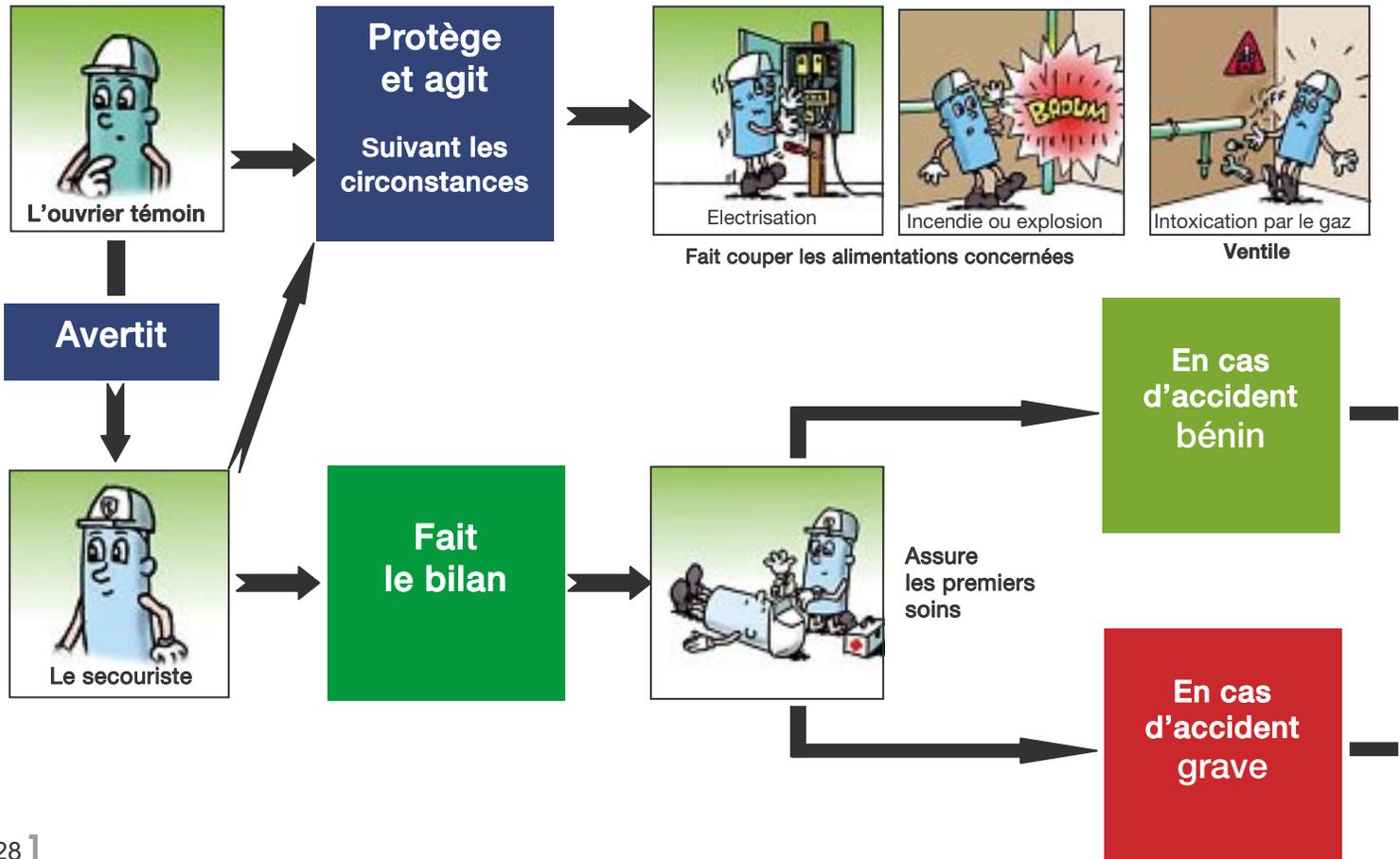
Il faut dire et noter ce qui ne va pas
pour s'améliorer
en sécurité et en qualité.



Laisser des traces
de ce que l'on a fait sur

l'Instruction de **M**ise en **Œ**uvre et de **C**ontrôle,

[CONDUITE À TENIR ...



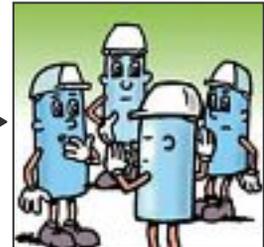
... EN CAS D'ACCIDENT]



Protège

Pour éviter le sur accident
(électrocution, asphyxie ...)

Maîtrise le danger



Si besoin, conduit la victime chez un médecin



Fait appeler les secours
15, 18 ou (112 depuis un portable)



Fait placer un guide à l'entrée du chantier



Assiste le blessé jusqu'à l'arrivée des secours



[OPUSCULE

DE SÉCURITÉ]

(suivant le décret du 20.03.1979 et la loi du 12.07.1990)

Je reconnais avoir reçu l'opuscule de Sécurité

Celui-ci m'a été commenté et remis par M. _____

Je m'engage à appliquer les mesures préconisées.

Société : _____

Nom/Prénom _____

Le : _____

Signature du salarié



A classer au Service Personnel

Impression d'après documents fournis : **bialec**, nancy (France) - Dépôt légal n° 74675 - novembre 2010